



LE DEVOIR



CINÉMA

The Yards: le milieu comme prison
Page B 10

LE MONDE

Le Sénat approuve la nomination d'Ashcroft
Page B 7

Vol. XCII N° 21

LE VENDREDI 2 FÉVRIER 2001

87c + TAXES = 1\$

Des cours plus faciles amélioreraient le taux de réussite au cégep

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Un premier cours de français plus facile et un premier cours de philosophie plus intéressant, voilà deux conditions qui amélioreraient le taux de réussite dans les cégeps de la province.

C'est du moins l'avis de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, qui a rendu public hier un rapport de synthèse sur la formation générale dispensée à tous les cégepiens. «Nous avons constaté que lorsque les étudiants réussissent les deux cours, leur taux de diplomation est supérieur à 80 %», souligne le président de la commission, Jacques L'Écuyer. Notons que 80,4 % des jeunes inscrits au cégep en formation préuniversitaire ou professionnelle obtiennent leur diplôme d'études collégiales (DEC) en quatre ans et demi ou moins.

Les membres de la commission soumettent donc une série de recommandations au ministre de l'Éducation, François Legault, et aux dirigeants des collèges québécois. Ultérieurement, ces «pistes d'amélioration» seront adoptées par l'ensemble du réseau collégial. Depuis 1994, la formation générale commune obligatoire comprend quatre cours de français, trois cours de philosophie, trois cours d'éducation physique, deux cours de langue seconde (français ou anglais) et deux cours complémentaires.

Fruit d'une enquête qui s'est étendue de 1997 à 2000 dans 75 établissements, le rapport n'y va pas par quatre chemins à propos du cours de littérature donné à la première session au cégep. «Le contenu [...] s'avère trop ambitieux pour de nombreux élèves qui arrivent insuffisamment préparés sur le plan de la maîtrise du français écrit», notent les commissaires.

Pour résoudre ce problème, on suggère de propo-

VOIR PAGE A 10: COURS

Vidéotron ne répond (presque) plus

Le nombre d'employés a baissé au moment où la demande pour les services bondissait

HÉLÈNE BARIL
LE DEVOIR

S'abonner au câble ou à Internet, ce n'est pas si simple que ça. Pour entrer en contact avec le service à la clientèle de Vidéotron, par exemple, il faut avoir du temps devant soi et un bon réservoir de patience.

Vidéotron croule sous les appels, reconnaît le porte-parole de l'entreprise, Jean-Paul Galarneau. L'effet conjugué de la popularité d'Internet, des nouveaux services de télévision et des promotions de l'entreprise occasionne des embouteillages téléphoniques et de longues minutes d'attente pour le client au bout du fil. «On a été dépassés par les événements», dit-il.

VOIR PAGE A 10: VIDÉOTRON

ACTUALITÉS

André d'Allemagne s'éteint à 71 ans

Page A 2

INDEX

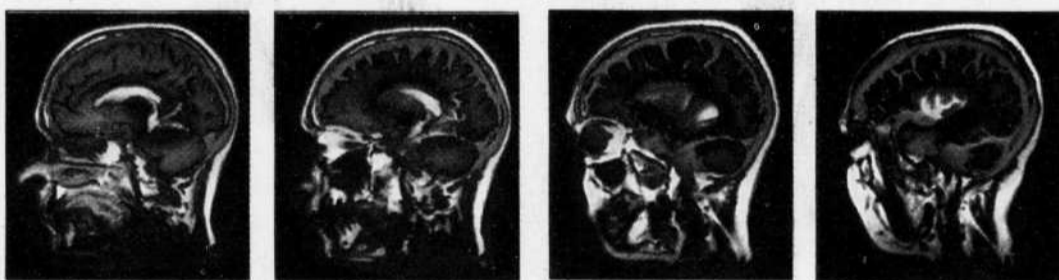
7	8313-00068	9	
Annonces	B 6	Monde	B 7
Avis publics	B 8	Mots croisés	B 8
Bourse	A 6	Météo	B 4
Cinéma	B 10	Plaisirs	B 2
Culture	B 8	Sports	B 6
Éditorial	A 8	Télévision	B 9
Idées	A 9	Tourisme	B 4

Pour quelques dollars de plus...



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

TÊTE voilée, visage maquillé, c'est de manière théâtrale que ces femmes ont voulu exprimer leur deuil d'une politique économique et sociale équitable. La Fédération des femmes du Québec et le Front de défense des non-syndiqués (FDNS) manifestaient ainsi devant les bureaux de Diane Lemieux, ministre du Travail, leur désapprobation au sujet de l'augmentation du salaire minimum de 10 ¢, soit l'équivalent de 4 \$ de plus par semaine. «Cette maigre augmentation n'arrive même pas à couvrir la perte du pouvoir d'achat occasionnée par l'inflation depuis deux ans», a dénoncé Nicole Trachy, porte-parole du FDNS.



Près des yeux, près du cœur

Comment expliquer que nous puissions détecter une pointe d'ironie, de tristesse ou d'humour chez quelqu'un? Parce que «ça se voit», «ça se sent». Mais encore? Parce que nous sommes «humains», parce que nous avons du «cœur». Alors, dans ce cas, le Dr Donald Stuss vient de découvrir que le cœur ne se situe pas nécessairement dans la cage thoracique: il est aussi tout près des yeux.

JUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

Avant, il lui suffisait d'un coup d'œil pour deviner que sa femme avait eu une dure journée au boulot. Avant même qu'elle n'ait dit un mot, il lui demandait ce qui n'allait pas. Il compatissait naturellement avec elle, même s'il n'avait jamais fait face aux soucis qui l'assaillaient. Il la comprenait, il pouvait se mettre à sa place. Mais plus maintenant. Des lésions au cerveau lui empêchent maintenant de détecter ces signes subtils de la communication interpersonnelle.

D'où nous vient cette capacité de nous mettre à la place de l'autre, de ressentir ses émotions, d'en rire ou d'en pleurer, bref, d'être «humains»? Elle émane d'une zone grosse comme une boule de billard, située vis-à-vis des yeux, soit dans le cortex préfrontal droit. Une zone qui permet aux êtres humains d'interagir en comprenant leurs humeurs. L'équipe du chercheur ontarien Donald Stuss, un expert mondial des lobes frontaux lié à l'institut de recherche Rotman de Toronto, est arrivée pour la première fois à localiser précisément cette faculté dans le cerveau.

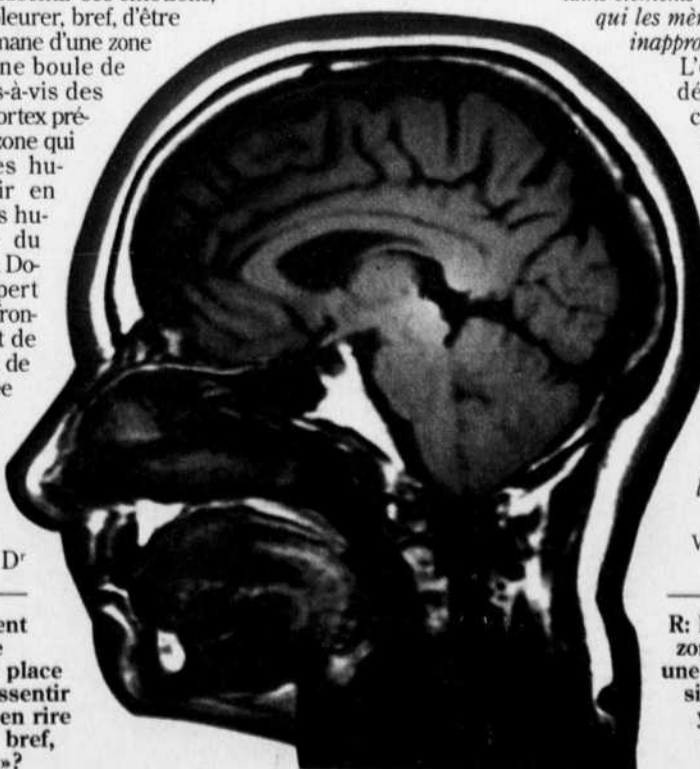
Depuis huit ans, l'équipe du Dr

Stuss examine les habiletés de personnes ayant subi des dommages au cerveau à comprendre ce que vit une autre personne. Les chercheurs ont depuis longtemps noté que certains patients dont le lobe frontal a été endommagé ont significativement changé de personnalité. Ils espèrent que leurs travaux aideront les familles, amis et soignants de ces patients à comprendre ce qui leur arrive. «Par exemple, écrivent les chercheurs, des patients qui souffrent de dommages dans une région frontale précise sont souvent moins empathiques et sympathiques, et ne perçoivent plus certains éléments de la vie sociale, ce qui les mène à des jugements inappropriés.»

L'exemple cité au début du texte est celui d'un couple que le Dr Stuss a rencontré. «La femme m'a remercié de lui avoir permis de comprendre ce qui arrivait à son mari, raconte le Dr Stuss. Elle craignait que son désintéressement voulait dire que son mari ne l'aimait plus. Elle

VOIR PAGE A 10: CŒUR

R: Elle émane d'une zone grosse comme une boule de billard, située vis-à-vis des yeux, soit dans le cortex préfrontal droit.



Toronto au bord de la faillite

Aux prises avec un déficit de 305 millions, la Ville reine pourrait devoir hausser ses taxes de 77 % en cinq ans

ÉRIC DESROSNIERS
LE DEVOIR

Vision cauchemardesque de ce qui nous attend après les fusions municipales? Ou simple cas de mauvaise gestion de nos voisins ontariens? Trois ans après sa création, la nouvelle ville de Toronto se retrouve dans une position financière si précaire qu'elle pourrait devoir augmenter ses taxes de 77 % en cinq ans pour éviter la faillite.

On savait déjà, dans la métropole canadienne, que l'adoption du budget 2001 allait être un exercice douloureux. Le portrait de la situation, dressé mercredi par les fonctionnaires municipaux, n'en a pas moins été un terrible choc. Le déficit prévu pour 2001 est de 305 millions. Pour y faire face, on devra augmenter les taxes de 32 % cette année. Sinon, on propose de réduire les dépenses de 120 millions, notamment en diminuant l'entretien des immeubles municipaux et en abolissant un programme de soins dentaires gratuits destiné aux enfants et aux personnes âgées. Seulement, la hausse de taxes, l'an prochain, serait encore de 19 %. Et cela, c'est sans parler de celle de 17 % qui viendrait l'année suivante, puis de 16,3 % en 2003, puis d'une autre de 13,4 % en 2004...

VOIR PAGE A 10: TORONTO

Poètes, vos papiers... officiels!

Ottawa envisage la création d'un poste de poète officiel du Parlement

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

Tout est possible en poésie. Alors imaginons. Imaginons par exemple que cette semaine, à l'occasion du discours du Trône, le poète québécois Michel Garneau, traducteur de Leonard Cohen, se soit levé à la Chambre des communes pour déclamer un bout de son poème intitulé Paris novembre décembre 70:

*J'ai piqué une crise en octobre
Je ne peux pas être prisonnier
Mon pays me rend fou...*

Cela se verra peut-être bientôt, sous cette forme ou une autre, avec ce poète ou un autre, puisqu'un sénateur ontarien et une députée libérale québécoise veulent créer dès cette année un poste de «poète officiel du Parlement». L'automne dernier, Jerahmiel S. Grafstein a fait adopter par le Sénat le projet S-5 modifiant en ce sens la Loi sur le Parlement du Canada. Marlene Jennings l'a ensuite pris sous son aile parlementaire. Les Communes devaient en faire la première lecture le 2 novembre dernier. Le déclenchement des élections a enrayé la mécanique.

VOIR PAGE A 10: POÈTES

LE MONDE

Lockerbie: Kadhafi promet des «révélation»

Page B 7



POLITIQUE

L'ADQ se débarrasse du rapport Allaire

Le parti de Mario Dumont proposerait une nouvelle entente de type confédéral

L'ADQ remet en question «la liste d'épicerie» du rapport Allaire et s'attelle à la définition d'une position de nature confédérale visant à rallier le reste du Canada. Ni la souveraineté des péquistes, ni le «Meech plus» des libéraux.

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

L'Action démocratique du Québec s'appuie à reléguer aux oubliettes le rapport Allaire et sa «liste d'épicerie» de demandes constitutionnelles pour embrasser une vision plus large de nature confédérale.

C'est ce qu'a appris *Le Devoir* de sources associées à l'ADQ, qui annoncera aujourd'hui, au cours d'une conférence de presse à Montréal, la création d'un comité pour revoir en profondeur sa position constitutionnelle.

Après le départ fracassant du chef du Parti québécois, Lucien Bouchard, qui a conclu à l'impossibilité de mener à bien le projet souverainiste à court terme, l'ADQ sent le besoin de revoir son programme

constitutionnel, qui s'inspire largement du rapport Allaire de 1991 et de la revendication de 22 pouvoirs exclusifs pour le Québec. En outre, le Parti libéral du Québec vient d'accoucher d'un projet de programme constitutionnel préconisant une improbable négociation avec le reste du Canada pour obtenir une entente de type «Meech plus»: la reconnaissance constitutionnelle de la «spécificité» du Québec, la nomination de trois juges sur neuf à la Cour suprême, le droit de veto constitutionnel, des limites au pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral, etc.

Ces derniers développements font réfléchir le président de la Commission politique de l'ADQ, Guy Laforest. A son avis, après avoir constaté l'échec du projet péquiste, il faut sortir de la logique de «la liste d'épicerie» propre à l'ère Bourassa et à son fédéralisme «instrumental». Cette logique de la liste d'épicerie, c'est aussi celle du rapport de Jean Allaire, l'un des fondateurs de l'ADQ. Dans son projet de loi «sur la proposition québécoise de paix constitutionnelle», l'ADQ stipule que le Québec exercera sa plé-

ne souveraineté dans les onze domaines que lui reconnaît la Constitution actuelle (affaires municipales, éducation, santé, culture, politique familiale, etc.). Mais l'État québécois devra également exercer sa pleine souveraineté dans des champs de compétence aujourd'hui partagés, comme l'agriculture, l'assurance-emploi et les communications. Vouée à l'échec, cette approche allairiste conduit à des négociations à la pièce de nouveaux pouvoirs pour le Québec seulement, ce que le reste du Canada a toujours accueilli par une fin de non-recevoir.

«La référence au rapport Allaire, ça n'avait jamais été une position officielle de l'ADQ», affirme maintenant Jean-Luc Benoit, attaché de presse de Mario Dumont.

Contrairement aux petites provinces et aux territoires, sous le contrôle direct d'Ottawa, les grandes provinces, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique, pourraient trouver avantage à définir avec le Québec une nouvelle entente de nature confédérale, avance-t-on dans les rangs adé-

quistes. Sans un passage obligé par la souveraineté. Alors que dans une fédération, comme au Canada, les provinces abandonnent leur pleine souveraineté pour se regrouper dans un État fédéral, une confédération, à l'image de la Confédération helvétique, permet à des États de s'associer tout en conservant leur propre souveraineté.

À ce jour, la grande idée de l'ADQ en matière constitutionnelle, c'est celle d'un moratoire, de dix ans à l'origine, sur la tenue d'un référendum sur la souveraineté du Québec. Plus le temps avance toutefois, plus le moratoire s'installe de facto et plus l'idée adéquate, qui a émergé des lendemains de la défaite des tenants du OUI, dont faisait partie l'ADQ en 1995, apparaît ténue.

En 1998, l'ADQ avait déposé un premier projet de loi «sur la proposition québécoise de paix constitutionnelle», mort au feuilleton, puis un deuxième en décembre 1999. Dans ce dernier texte, l'échéance du moratoire était fixée au terme du mandat actuel du gouvernement, soit deux à trois ans tout au plus. Bref, la proposition de moratoire de l'ADQ est une idée programmée pour s'autodétruire.



Mario Dumont

Enveloppe suspecte

La bactérie était inoffensive

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

La poudre suspecte reçue aux bureaux d'Ottawa du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration mardi, qui a suscité des craintes de terrorisme bactériologique, n'était finalement pas dangereuse, ont conclu les scientifiques chargés d'identifier la substance. Mais les autorités refusent pour l'instant de révéler la nature exacte de la poudre bleutée.

«Les échantillons ont été examinés pour trouver des traces de bactéries, d'anthrax, de bacilles botuliques ou de tout autre agent potentiel de terrorisme biologique», écrit Frank Plummer, le directeur scientifique du National Microbiology Laboratory de Winnipeg où a été expédiée la poudre pour fins d'analyse, en conclusion de son rapport. «La substance a aussi été testée pour trouver des traces d'agents génétiques bactériologiques. Tous les tests indiquent qu'il n'y a aucun agent bactérien dans la substance reçue.»

On conclut que les employés n'ont été exposés à aucun risque et que l'édifice n'est donc pas contaminé.

La fameuse enveloppe contenant la poudre bleutée suspecte a été reçue au 365 de la rue Laurier à Ottawa et a entraîné la fermeture de l'édifice de 21 étages et le retour à la maison des quelque 1500 employés. Les cinq employés qui avaient été en contact avec l'enveloppe s'étaient fait administrer des antibiotiques par mesure préventive. L'édifice a été rouvert hier après-midi et les fonctionnaires ont pu cesser de prendre des médicaments.

Si on sait ce que ne contenait pas l'enveloppe, les autorités refusent de dire ce qu'elle contenait au juste. Sucre? Détergent? Engrais? On répète qu'une enquête de la GRC est en cours et qu'on ne peut rien révéler. Il est même impossible de savoir si les autorités, elles, savent de quoi il s'agit.

«Je ne pense pas qu'il soit important [de savoir] ce que c'est, il s'agit plutôt de savoir ce que ce n'est pas», a inlassablement répété le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Elinor Caplan. «[...] Peut-être qu'un jour cette information sera dévoilée par les scientifiques. Moi, je veux tout simplement savoir que ce n'est pas dangereux. Je me fous de savoir ce que c'est.» Excédée par les questions des journalistes qui insistent, Mme Caplan a même lâché: «Je ne le sais pas et je m'en fous!» («I don't know and I don't care!»).

On refuse aussi de dire si l'enveloppe provenait du Canada ou de l'étranger, enquête oblige, tout comme on refuse de dire si la poudre était accompagnée d'un avertissement ou d'une lettre de menaces. Car s'il est vrai que le test préliminaire effectué à Ottawa a permis de détecter la présence de Gram positives, une famille de bactéries englobant tant des bactéries inoffensives que des micro-organismes dangereux comme «l'anthrax ou les bacilles botuliques», il est tout aussi vrai que n'importe quel bout de papier qui subirait le test en contiendrait, a indiqué le sous-ministre adjoint de la division de la Santé publique, Robert McMurtry. Aussi a-t-il ajouté qu'il y avait «certaines raisons de croire qu'il pourrait y avoir des problèmes».

Les tests effectués à Winnipeg ont indiqué que la bactérie présente était morte puisque, après 24 heures, aucune multiplication n'avait été observée. Le contenu de l'enveloppe suspecte ne posait donc aucun danger.

Hier, tant le ministre que le sous-ministre adjoint qui avait pris la décision de faire évacuer l'édifice gouvernemental se défendaient d'avoir agi trop promptement.

André d'Allemagne s'éteint à 71 ans

L'un des pionniers de l'indépendance disparaît

SÉVERINE DEFOUNI
LE DEVOIR

Le mouvement indépendantiste québécois a perdu l'un de ses plus illustres fondateurs en la personne d'André d'Allemagne, décédé hier à Montréal, à l'âge de 71 ans, des suites d'un cancer du foie.

M. d'Allemagne faisait partie d'un groupe d'une quinzaine de souverainistes qui, dans une petite auberge des Laurentides, avaient fondé le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) en 1960. Le groupe comprenait, outre M. d'Allemagne, Marcel Chaput et Pierre Bourgault. André d'Allemagne en a été le premier président tandis que M. Chaput, décédé en 1991, a occupé les fonctions de vice-président.

«Il a donné de la crédibilité à l'idée. Il a su démontrer que le Québec était possible et qu'il avait sa place parmi les peuples de la Terre», a dit Guy Bouthillier, président de la Société Saint-Jean-Baptiste et grand ami du défunt, joint par téléphone.

A Milan, où il dirige une mission économique québécoise, le premier ministre Lucien Bouchard a rendu hommage à André d'Allemagne. «C'était un homme extrêmement dévoué à la cause de la souveraineté. Un jugement sûr, un ardeur indéfectible, une détermination solide, un enthousiasme contagieux. André d'Allemagne possédait toutes les qualités du militant fermement engagé», a-t-il souligné par voie de communiqué.

Sous la direction d'André d'Allemagne, au milieu des années 60, le RIN allait rassembler ceux, de plus en plus nombreux, qui croyaient que l'indépendance était la voie d'avenir pour le Québec.

Digne, intègre, fidèle à ses amitiés et à ses idées, André d'Allemagne avait «des qualités humaines exceptionnelles», dit Michel Martin, qui a été en contact fréquent avec M. d'Allemagne au cours des quatre dernières an-

nées dans le cadre d'un documentaire qu'il prépare sur le RIN. L'intégrité intellectuelle du fondateur du RIN l'aurait mené à rendre sa carte de membre du Parti québécois, carte qu'il avait depuis la fondation du parti, en 1968. C'était à l'occasion de l'affaire Michaud. «Il m'a dit: "Je ne peux pas accepter que l'on se serve de l'Assemblée nationale comme d'un club de moralisateurs."»

Homme discret mais non moins efficace, selon Guy Bouthillier, André d'Allemagne mérite qu'on lui rende justice aujourd'hui car «lorsqu'on demande aux jeunes de nommer un des premiers indépendantistes, ils pensent spontanément à Pierre Bourgault».

C'est en 1964 que M. Bourgault prend la direction de cette formation jusqu'à sa dissolution, en 1968, décidée afin que les riniistes puissent se joindre au Parti québécois que venait de fonder René Lévesque.

Sous la gouverne de Pierre Bourgault, le RIN présentera des candidats dans 90 circonscriptions électorales au scrutin du 5 juin 1966, récoltant 6 % des suffrages et l'appui de 150 000 Québécois. M. d'Allemagne allait lui-même être candidat riniiste dans la circonscription d'Outremont.

Politologue, M. d'Allemagne a publié plusieurs ouvrages sur la décolonisation. Son essai le plus célèbre, publié en 1966, était intitulé *Le Colonialisme au Québec*. Il a aussi écrit *Le Capitalisme et la Confédération*.

Selon Michel Martin, qui a préparé une anthologie des textes d'André d'Allemagne, M. d'Allemagne était quelque peu désillusionné de voir que l'indépendance du Québec n'était pas en voie de se réaliser. Au cours de récentes discussions, il lui aurait dit voir d'un bon œil la venue du vice-premier ministre Bernard Landry, dont il était proche, à la tête du PQ. C'est d'ailleurs M. Landry qui prononcera, en l'absence du premier ministre Bouchard, l'éloge funèbre lors des funérailles de M. d'Allemagne, mardi.

Avec la Presse canadienne



André d'Allemagne et Pierre Bourgault photographiés au cours de l'une des nombreuses manifestations que le Rassemblement pour l'indépendance nationale a organisées au cours des années 60.

Assurance-emploi

Le projet de loi sera déposé aujourd'hui

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Comme prévu, le gouvernement Chrétien procédera à des modifications au régime de l'assurance-emploi dans le but notamment de retirer les pénalités contre les demandeurs fréquents, a indiqué hier le leader parlementaire libéral, Don Boudria. Un projet de loi en ce sens sera déposé aujourd'hui à la Chambre des communes. En fait, il s'agira du même projet de loi que le gouvernement avait présenté juste avant le déclenchement des élections, en octobre dernier, et qui était mort au feuilleton.

«S'il y a des modifications, ce seront des modifications mineures. En principe, c'est le même projet de loi», a expliqué M. Boudria.

Le Bloc québécois a profité de l'occasion pour réclamer le dépôt de deux projets de loi distincts: un portant sur la bonification du régime et l'autre sur la gestion des surplus de la caisse de l'assurance-emploi.

Selon le député bloquiste, Paul Crête, le gouvernement fédéral doit corriger sans délai les iniquités du régime. Il y a «urgence», dit-il. En parallèle, mais à un rythme moins rapide, il faudra régler la question des surplus, cruciale pour l'avenir de l'assurance-emploi.

Mais M. Crête a refusé de dire ce qui se passera si les libéraux rejettent l'idée du second projet de loi. Le Bloc tentera-t-il alors d'empêcher la mise en œuvre des changements destinés à améliorer le système? Le député n'a pas voulu répondre à cette question en affirmant qu'il ne voulait pas faire de la politique-fiction.

Quoi qu'il en soit, les possibles assouplissements au projet de loi présenté à l'automne viendront peut-être d'une autre façon. En effet, Denis Coderre, le secrétaire d'État au Sport amateur, s'est échappé à la mi-janvier en indiquant que son gouvernement aura une oreille particulièrement attentive aux améliorations que les groupes pourraient proposer pendant les auditions sur le projet de loi en comité parlementaire.

«Dans la mesure où on nous apporte des arguments justifiés et justifiables, on est ouverts aux changements», avait-il affirmé en entrevue.

Dans sa forme originale, le projet de loi propose d'abolir la règle d'intensité pour les chômeurs fréquents et d'augmenter le salaire maximum assurable de 39 000 \$ à 48 500 \$.

EN BREF

Boudria veut éviter les guerres de procédures

(PC) — S'il n'en tient qu'aux libéraux, les votes interminables sur des milliers de modifications législatives proposées par les partis d'opposition seront chose du passé. Les députés ne sont pas des «machines à voter», a déclaré hier le leader du gouvernement en Chambre, Don Boudria, lors d'un déjeuner-causerie au Cercle national des journalistes. Aussi a-t-il rappelé qu'il entendait moderniser les procédures parlementaires et notamment faire en sorte d'éviter que les partis d'opposition puissent déposer des centaines, voire des milliers de modifications à des projets de loi à l'étape du rapport. «A cause de la procédure actuelle, les travaux de la Chambre ont été bloqués à plusieurs reprises au cours de la législature précédente.»

Le corbeau, le bidou



Pourquoi remettre à demain ce qu'on peut commencer dès aujourd'hui?

et le prêt REER.

Nous offrons maintenant un prêt REER! Facile d'accès, le prêt REER Placements Québec est admissible pour tous nos produits REER. Profitez-en pour vous procurer l'avantageux REER à taux progressif Placements Québec offrant 5,75% la première année incluant le boni d'intérêt de 1%.

Québec
Placements Québec
www.placementsqc.gouv.qc.ca

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et tous les samedis de janvier et de février, de 10 h à 16 h.

Pour la région de Québec, composez le 521-5229.

REER
à taux
PROGRESSIF
PLACEMENTS
QUÉBEC

1 800 463-5229

LE DEVOIR LES SPORTS

Un bon départ



LA SKIEUSE Melanie Turgeon a dominé hier la troisième descente d'entraînement en vue de l'épreuve de dimanche des championnats mondiaux de ski alpin...

Le courage de ses opinions

Ronald Corey estime que la décision de construire le Centre Molson était la bonne

PRESSE CANADIENNE L'ancien président du Canadien Ronald Corey a vigoureusement défendu la décision de bâtir le Centre Molson.

phithéâtre de la ligue et un autre sondage l'a placé au deuxième rang des meilleures salles de spectacle en Amérique du Nord...

Canadien 3, Bruins 0

Théodore «vole» la victoire

PRESSE CANADIENNE Boston — José Théodore n'est plus un gardien d'avenir selon la définition de Jeff Hackett.

Patrick Poulin. Celui-ci a doublé l'avance du Tricolore à 12:38 lorsque son lancer a dévié sur le bâton du défenseur Jonathan Girard.

EN BREF

Invitation aux Jeux

Lausanne (AFP) — Le président du Comité international olympique, Juan Antonio Samaranch, a officiellement invité hier les 199 comités nationaux olympiques à participer aux Jeux d'hiver de Salt Lake City en 2002.

City pour les Jeux olympiques d'hiver. Je vous souhaite bonne chance à tous», a affirmé M. Samaranch lors d'une cérémonie organisée au Musée olympique en signant, à titre symbolique, six invitations adressées aux CNO d'Afrique du Sud, d'Australie, des États-Unis, du Japon, de la Norvège et de la Suisse.

HOCKEY

Table with hockey standings for Association de l'Est, Association de l'Ouest, and various sections (Nord-Est, Atlantique, Sud-Est, Nord-Ouest, Pacifique).

Téléphone: 985-3322 Télécopieur: 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel: petitesannonces@ledevoir.com

Advertisement for I.N.D.E.X. Regroupements de rubriques, listing various services like real estate, employment, and vehicles.

Advertisement for AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS, featuring various classified ads for real estate, books, and services.

Advertisement for LES PETITES ANNONCES, including contact information and a section for DÉCÈS (Deaths).

Advertisement for DÉCÈS, featuring a portrait of André Prévost and a notice of his death.

LE DEVOIR

CULTURE

DANSE

Tempête de silences

BRAIN STORM

Chorégraphie: Sarah Bild. Interprétation: Tom Casey, Laurence Lemieux, Robert Meilleur, Mathilde Monnard et Carol Prieur. Scénographie: Douglas Lowrie. Musique originale: Laurent Maslé. Éclairages: Louis-Philippe Demers. Costumes: Daniel Ethier. À l'Agora de la danse, jusqu'au 10 février à 20h.

ANDRÉE MARTIN

Il existe des spectacles qui, pour plusieurs raisons, vous transportent au-delà de vous-même. Il en est d'autres qui vous ennuient royalement. D'autres encore qui vous laissent perplexes. *Brain Storm*, de Sarah Bild, produit par Danse-Cité et présenté actuellement au Studio de l'Agora de la danse, relève de cette dernière catégorie. Ni tout à fait bon ni vraiment mauvais, *Brain Storm* fait partie de ce type d'œuvre qui vous heurte et vous perd en même temps, vous charme et vous indiffère. Étrange conjugaison où à des moments de grâce — dont le duo Tom Casey et Carol Prieur, le solo de Carol Prieur et un magnifique conte

à la fin — succèdent des moments de flottement. Plus que dans les autres types d'œuvres, où il s'avère facile de trancher, la réception de ce genre de pièce a visiblement beaucoup à voir avec la sensibilité même de celui ou de celle qui regarde. Autrement dit, l'objectivité est à peu près impossible à atteindre pour le spectateur, tout spécialiste qu'il soit.

Ainsi, dans *Brain Storm*, où Sarah Bild nous égare plusieurs fois, on retiendra une force de mise en scène et de multiples ambiances, souvent fines comme de la dentelle.

Dès l'entrée dans la salle, l'espace capte notre attention. Une immense planisphère, construite en creux, occupe l'espace scénique. Par la seule présence de cette imposante, et très belle, scénographie, l'imagination du spectateur est tout de suite convoquée. Transporté dans un espace-temps autre, où il a l'impression d'être à la fois sur et à l'intérieur de la terre — sensation agréablement déroutante —, le public sent déjà des symboles en opération. La musique, faite moins de mélodies que de bruits, métaphore intéressante, voire efficace des éléments de la nature — vent, pluie, vague, océan, etc. —, ap-

puie assurément le désir de l'artiste de nous positionner au centre de l'univers «planétaire».

La faiblesse de ce quintette ne provient donc pas de la mise en scène et en espace, mais plutôt du manque de clarté et d'enracinement, profond, du propos. La chorégraphie, souvent lente, ne parvient pas à nous donner l'ici-juste sur le sens à saisir. Ici, des couples se forment et se défont, les corps se rejoignent un instant, le temps d'une courte variation, puis se retrouvent à nouveau seuls. Dans ces relations, comme dans les périodes de solitude, il demeure difficile de se rattacher à une quelconque idée. Les gestes, comme la chorégraphie, sont un peu trop silencieux pour vraiment à la fois capter notre attention et réellement nous interroger. On sent bien qu'il ne s'agit pas ici d'abstraction. L'artiste souhaite nous communiquer quelque chose, mais quoi exactement? Aussi, dans *Brain Storm*, on a, à plusieurs reprises, la très nette sensation qu'il y a là quelque chose de tellurique. Mais Bild ne crée jamais de véritables secousses, et c'est cette secousse, ce tremblement de terre et d'âme, qui manque à cette œuvre.

Finale des Francouvertes

L'école du show-business

BERNARD LAMARCHE
LE DEVOIR

«Y'a pas d'sottes jobs», disent-ils. Pas de sottises hasards non plus. Dix jours environ après que les Loco Locass, les auteurs de cette ligne, eurent triomphé au Club Soda, se tient la finale du concours Les Francouvertes, au Zest, rue Bennett. Or la francouverte, les Loco Locass tiraient dessus l'an dernier et remportaient la 5^e édition du concours. La fortune sourira-t-elle à la porte du lauréat de cette année? Gageons que les ?Alice!, La Chango Family et Hugo Bonneville, qui monteront sur scène lundi soir, y pensent.

À sa sixième édition, le concours Les Francouvertes, organisé par l'organisme d'Hochelaga-Maisonneuve Faites de la musique!, sous la responsabilité d'Elizabeth Déry, est peut-être le plus original des concours que les dernières années montréalaises ont connus. Loin du conformisme qu'avec les ans avait fini par épouser le défunt concours L'Empire des futures stars Bud/CKOI (il avait bien ses bonnes intentions, mais sa vocation FM le laissait mains liées), Les Francouvertes ouvrent leurs portes à toutes les esthétiques, ou presque.

L'originalité de l'affaire vient du fait que le public — et il vient en grand nombre, arrivez tôt — peut voter. Les professionnels votent, leur verdict compte pour 60 % de la note finale. Le public se charge du reste. De l'avis de Richard Gauthier, ex-FrenchB qui agit depuis trois ans comme président du jury, Les Francouvertes sont le concours de la démocratie. «La structure qu'on s'est donnée est unique. Il n'y a pas de consensus dans le jury de l'industrie. Chaque personnalité artistique invitée vote sur sa feuille comme n'importe qui dans le public.» Gauthier insiste là-dessus, la philosophie des Francouvertes évite les normes de la radio FM ou de la musique commerciale. «On explique au jury de l'industrie de mettre l'accent sur l'originalité.» Une notion hautement subjective, il va sans dire, concède le président de jury.

L'absence de débat dans le jury évite les tractations. La formule, qui relativise le vote du public, compense pour les salles qui pourraient être plus facilement «paçées» par le public de Montréal, au détriment des formations qui viennent des régions du Québec. Or, des 215 candidatures reçues (112 groupes et 103 solos), un nombre impressionnant, 45 % (97) étaient de Montréal. Selon

les statistiques recueillies, un tiers des groupes n'a pas donné dix concerts.

«Là où je suis le plus surpris, poursuit Gauthier, c'est par l'effort des groupes envers la qualité du français. Il y a bien sûr des tonnes joualisantes, mais les groupes savent que le concours s'intéresse à l'espace francophone.» En ce qui concerne les tendances musicales, force est d'admettre, sauf peut-être cette année, que le rap tonne en quantité depuis que le concours existe. Pas étonnant, vu l'intensité grandissante du flirt entre ce genre et la langue française.

Signe des temps? L'édition actuelle a vu un nombre important de groupes faire de l'œil au folklore sous toutes ses formes. Un des groupes qui a traversé les sept préliminaires depuis le 6 novembre (à tous les lundis), La Chango Family, fait ce qu'il définit comme étant du «gypsy reggae», dans ce que d'aucuns reconnaîtront comme étant proche des Louise Attaque et consorts. «Ensemble est élective au départ.» La finale sera aussi ?Alice! fait une pop alternative efficace, aux accents british avec ses guitares grinçantes, alors que Bonneville se fait également pop, mais avec des pointes plus dance. Depuis le 6 novembre, 21 groupes se sont donné la réplique, dans une belle entente.

Fait à noter, l'expérience retenue n'est pas uniquement celle de la scène. En plus de voter, le public est invité à griffonner ses commentaires sur le bulletin de vote. Pour inciter le public à ne pas prendre la chose à la légère, les bulletins absents de commentaires ne sont pas compilés.

«Il y a très peu de bulletins annulés. On remet les commentaires aux groupes. Les gens sont éloquents et pertinents. Les gens doivent se forcer. Les artistes se retrouvent avec une certaine de commentaires sur le spectacle qu'ils viennent de faire. C'est bougrement intéressant. Au lieu de se retrouver avec les commentaires de leurs chums proches, ces artistes se retrouvent avec 90 autres commentaires.»

Lundi, il faudra entendre l'animateur Claude Grégoire, «une bible de la musique», rendre la soirée plus que conviviale. Beaucoup de plaisir et 65 000 \$ de prix sont en jeu, la plupart en services, des conseils d'avocats à la pochette de disque, en passant par la page Web, du temps de studio, le pressing de disques, etc. Au bar Le Zest, 2100, avenue Bennett, à 20h. Le concours étant particulièrement populaire cette année, il est préférable d'arriver tôt.

L'OSM attendra encore sa salle

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

Québec nie son intention de s'engager dans le financement d'une salle pour l'Orchestre symphonique de Montréal.

«C'est une chose sur laquelle M. Bouchard s'est penché», explique Hubert Thibeault, directeur du cabinet du premier ministre, interviewé hier. Lucien Bouchard est présentement en Europe. «Il y a eu des discussions que je qualifierais de préliminaires, mais le [projet de salle] n'a jamais fait l'objet de discussions gouvernementales. La décision du temps des Fêtes de M. Bouchard et la démission qui a suivi ont fait en sorte que le dossier n'est pas allé beaucoup plus loin que ça. [...] En fait, le projet existait sous une forme

Le projet n'a jamais fait l'objet de discussions au gouvernement

tellement préliminaire qu'il apparaît même audacieux de dire aujourd'hui qu'il est mort.»

M. Thibeault ajoute que ce n'est pas non plus «un dossier au cœur des choses» dans le cadre du transfert de pouvoir à Bernard Landry, successeur probable de Lucien Bouchard. «Je pense que M. Landry a bien d'autres choses pour s'occuper, dit le chef de cabinet. Je ne crois donc pas que ce soit un dossier primordial.» La Presse révélait hier que Québec «compte donner le feu vert» à la construction, près de la Place des Arts, d'une tour à bureaux comprenant une salle pour l'orchestre. Il s'agissait en fait d'une version réchauffée d'une nouvelle parue le 9 décembre dernier dans le journal *Les Affaires*, où le projet maintenant piloté par la Société immobilière du Québec (SIQ) était expliqué en long et en large. L'hebdomadaire faisait aussi référence aux plans de la future salle commandée par Loto-Québec et révélés par *Le Devoir* en octobre 1999.

Le ministre de la Culture, la SIQ et l'OSM ont tous refusé hier de commenter cette nouvelle affaire de salle, périodiquement relancée depuis une quinzaine d'années. Loto-Québec a par contre admis avoir transmis son étude de faisabilité à la SIQ. Les plans définis par la firme de conception Sceno Plus envisageaient une salle rectangulaire d'environ 2000 places.

Okoumé au Nouveau Club Soda

Après l'engouement, la désertion

SYLVAIN CORMIER

Où étaient-ils donc tous passés? Qu'étaient devenus les centaines d'extatiques de la dernière fois, la formidable fois du triomphe au Spectrum, cette belle foule en délire portant aux nues la gang de gars des Îles-de-la-Madeleine, de la région de Québec et de la Gaspésie? D'un Spectrum de 1200 places rempli jusqu'aux estrades populaires à ce Nouveau Club Soda de 800 places au tiers vide hier, ça faisait chenu. D'autant plus visiblement que c'était la première montréalaise du nouveau spectacle *Si t'es ben, reste ben*, avec ses tas d'entrées gratuites; impossible de ne pas mesurer l'échec à la facilité de déplacement au parterre. Une semaine après la ruée Loco Locass, le constat s'imposait: au moins à Montréal, les fans n'ont pas suivi le *Plan B*.

C'est le titre du deuxième album d'Okoumé, audacieux virage techno-pop salué par la critique. Beau risque assumé par le groupe dans toutes les entrevues: ça passerait ou ça casserait, mais il fallait sortir du moule folk-rock. Person-

ne n'avait vraiment songé aux conséquences d'une désertion des fans: hier, le pire scénario avait l'âpre saveur de la réalité. D'un Okoumé moins gossé dans le bois d'arbre, d'un Okoumé tant des machinuscules électroniques (d'où le décor de bouliers), il semble que Montréal ne veuille rien savoir. Ou, plus précisément, à moitié rien.

Peut-être concluons-nous un peu hâtivement au déclin: les fans irréductibles attendent probablement leur tour en région. Il se peut que cette désaffection soit un effet de mode tout ce qu'il y a de plus montréalais. Le chanteur Jonathan Painchaud et ses copains accusaient quand même le coup. Ça bougeait presque aussi peu sur scène que dans la salle: partout l'inertie, partout l'indifférence. Les jasettes entre les chansons, blagues faciles qui doivent porter quand il y a party, tombaient lamentablement à plat. On avait la désagréable impression que Painchaud avait écrit des gags: n'est pas humoriste qui veut. Fallait-il vraiment tabler là-dessus? Ne pouvait-on pas simple-

ment s'en remettre à la musique?

Elle n'était pas moins valable que sur disque, cette musique. Rendus efficaces, harmonies justes, jeu aguerri, sonorisation impeccable, les gars donnaient sur scène la pleine mesure des complexes arrangements des chansons de *Plan B* (notamment pour l'envoûtante *Cheval de fer*, la beatlesque *Expert Canin*, l'ambitieuse *Western Spaghetti*). Mais l'écart stylistique entre ces nouvelles chansons et les anciennes était vertigineux: revenir au *Bruit des origines* donnait l'impression de retourner loin, très loin en arrière, comme si le premier album avait été enregistré vingt-cinq ans plus tôt. Un tel saut dans le chronographe laissait forcément en plan des tas de gens, qui ne reconnaissent tout bêtement plus leur groupe chéri.

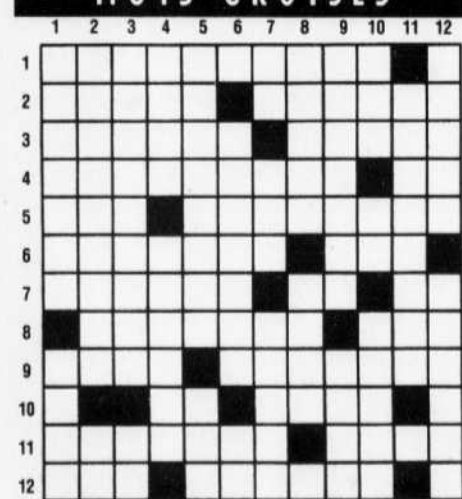
Souhaitons néanmoins à Okoumé de persister dans l'adversité, quitte à tout rebâtir l'édifice, quitte à ne plus jouer qu'un seul soir plutôt que trois (ils remplissent vendredi et samedi) dans un lieu plus modeste. Admettre de perdre une bonne part de son auditoire, c'est vouloir en conquérir un autre.

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

MOTS CROISÉS



- HORIZONTALLEMENT**
- À Athènes, riche citoyen tenu d'équiper une trière.
 - Mec. - Paresseux.
 - Espérance. - Sœur du cheval.
 - Boîte à musique. - Béryllium.
 - Boisson. - Gazonner.
 - Fromage fait de lait de chèvre et de vache. - Oblint.
 - Signifie. - Brome. - Éminence.
 - Gouvernement de Philippe d'Orléans. - Oiseau bavard.
 - Aucun. - Machine à confinement magnétique stationnaire (Phys. nucl.).
 - Négation. - Identique.
 - Petit bateau. - Grand lac salé d'Asie.
 - Très peu. - Hiron-delle de mer.
- VERTICALEMENT**
- Doctorant. - Bouef.
 - Lieu couvert de roseaux. - Mesure de l'âge.
 - Parfumer. - Tellure.
 - Trouble. - Organe dans lequel se forment les oosphères.
 - Nom de diverses variétés de pommes. - Eux.
 - Servent une rente à qqn. - Sert à lier.
 - Rubidium. - Maté. - Titre de noblesse.
 - Collecte. - Créole.
 - Blessé. - Amnistie.
 - Piétosité. - Absorbé. - Rude.
 - Agacera.
 - Garnir un vollier. - Canne ferrée.
- Solution d'hier**
1. G A C A D A D E A
2. H A R A A A A A A
3. T A L A G A A A A
4. H A R A A A A A A
5. H A R A A A A A A
6. H A R A A A A A A
7. H A R A A A A A A
8. H A R A A A A A A
9. H A R A A A A A A
10. H A R A A A A A A
11. H A R A A A A A A

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12h00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16h00 le vendredi

Tél.: 985-3344
Fax: 985-3340
Sur Internet: www.offres.ledevoir.com
Courriel: avisdev@cam.org



AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS
Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES DE LA VILLE DE MONTRÉAL

APPEL D'OFFRES

Contrat n° 935

Exécution de travaux généraux pour des projets intermédiaires (construction ou modifications aux conduits souterrains) dans les limites de la ville de Montréal.

Sont admis à soumissionner les Entrepreneurs généraux détenant les licences appropriées en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c. B-1.1).

De plus, seules sont acceptées les soumissions des Entrepreneurs qui se sont procurés les documents d'appel d'offres disponibles à compter du 2 février 2001, au bureau de la Commission des services électriques situé au 75, rue de Port-Royal Est, bureau 610, à Montréal, contre un montant, non remboursable, de cinquante dollars (50\$). Les soumissionnaires devront également, pour être admis à soumissionner, s'être procurés, contre un montant non remboursable de cent vingt-cinq dollars (125\$), une copie de la version du devis normalisé approuvé par le Conseil d'administration le 15 février 2000, ainsi qu'une copie du document complémentaire au devis 2000, disponible au même bureau.

Une séance d'information obligatoire aura lieu le 8 février 2001 à 10 h 00 au bureau de la Commission, situé à l'adresse mentionnée précédemment.

La soumission doit être déposée à nos bureaux avant 14 h le 19^e jour de février 2001. La séance d'ouverture publique se tiendra immédiatement après.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un cautionnement de soumission pour un montant de deux cent soixante-dix mille dollars (270 000\$).

L'Entrepreneur soumissionnaire a la responsabilité de s'assurer du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission, et doit s'assurer qu'ils détiennent les licences et permis requis.

La Commission ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelle nature que ce soit envers les ou les soumissionnaires.

Division Gestion des projets et du développement
Commission des services électriques de la Ville de Montréal

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LAVAL, NO: 540-22-004795-000, COUR DU QUÉBEC, CRÉATION FABEC INC. Partie demanderesse. C. 9052-5361 QUÉBEC INC. faisant affaires sous les nom et raison sociale de CADEAUX PERSONNALISÉS. Partie défenderesse. est par la présente, donné que les effets mobiliers de la partie défenderesse saisis en cette cause seront vendus au: 705, STE-CATHERINE OUEST, UNIT 1-166 A MONTRÉAL, à 10:00 HEURES, LE 14 FÉVRIER 2001, à savoir: CASQUETTES, BAS, VÊTEMENTS DIVERS POUR ENFANT ET ADULTES, 1 CAISSE ENREGISTREUSE, 1 MACHINE À BRODERIE. Lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou au plus offrant et dernier enchérisseur. Donné à St-Jérôme ce 29 janvier 2001. PATRICIA FAUBERT, HUISSIER DE JUSTICE, 110 rue de Martigny ouest, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1. Tél.: (450) 436-8282. Fax: (450) 436-6634.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE) NO 500-02-082425-997. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, Partie demanderesse. GILLES FORTE, Partie défenderesse. AVIS DE VENTE JUDICIAIRE: PRENEZ AVIS que le 12/02/2001 à 11:00 au: 483, TERR. BLAIS, LASALLE, district de

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE
COUR DU QUÉBEC
Chambre civile
DIVISION DES PETITES CRÉANCES
25 De Martigny Ouest
Saint-Jérôme (Québec), J7Y 4Z1
Tél.: (450) 431-4439

Il est ordonné aux intimés(es) ci-dessous mentionnés(es) de comparaître dans un délai de trente (30) jours. Des copies de requête ont été laissées au greffe de cette Cour à votre attention.

Dossiers	Requérants(s)	Intimés(es)
700-32-007735-002	Confexion Di-Re Enr.	HÉLENE TURCOTTE, demeurant autrefois au: 141-7ème avenue, Laval des Rapides, QC H7N 4J4 -et- PATRICIA PANAYOTA, demeurant autrefois au: 320 Robitaille, Laval des Rapides, QC
		Céline Letendre, greffier adjoint, Cour du Québec

St-Jérôme, le 26 janvier 2001

LA PERSONNELLE DIRECTE, COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA
CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 224 de la Loi sur les sociétés d'assurances (Canada), que La Personnelle directe, compagnie d'assurance de Canada a l'intention de présenter une demande au ministre des Finances pour approbation afin de changer sa dénomination sociale à Certas direct, compagnie d'assurance et en anglais, Certas Direct Insurance Company.
Lévis, le 20 décembre 2000
La Première vice-présidente aux affaires corporatives et Secrétaire
HÉLENE LAMONTAGNE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-256157-011
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT: GREFFIER ADJOINT JULIE ROCHON
Partie demanderesse HASSEN SMIRI
Partie défenderesse

ORDRE est donné au défendeur, Hassen Smiri de comparaître au greffe de cette cour situé au 10, rue St-Antoine Est, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
Une copie de la déclaration en divorce et de l'avis de dénonciation des pièces ont été remises au greffe à l'attention de Hassen Smiri, défendeur.
Lieu: Montréal
Date: 2001 JAN 25
MICHEL MARTIN

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC District de Montréal NO: 500-04-024741-010
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT LE GREFFIER-ADJOINT NAÏMA MAZHAR
Partie demanderesse, HAMMA AMIN, Partie défenderesse et le PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC.
Mis en cause de l'ASSIGNATION (aa. 136 & 139 C.P.C.)
ORDRE est donné à Hamma Amin de comparaître au greffe de cette cour, au Palais de Justice, situé au 10 est, rue St-Antoine à Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.
Une copie conforme de la déclaration de séparation de corps a été remise au greffe à l'intention de Hamma Amin.
Montréal, le 2001 JAN. 30 2001
Greffier-adjoint

